



## Liste de contrôle pour l'inscription à l'examen professionnel de Conseillère / conseiller en maladies respiratoires

*N'ai-je rien oublié ?*

- Un résumé de la formation et des activités professionnelles**
- Les copies des titres et des certificats de travail requis pour l'admission**
  - Un diplôme d'infirmier, d'infirmière ES/HES, de physiothérapeute, d'ergothérapeute ou d'un certificat équivalent et pouvant justifier d'au moins 2 ans d'expérience professionnelle (temps partiel d'au moins 40 %)
  - Un certificat fédéral de capacité CFC d'assistant, d'assistante en cabinet médical ou un certificat fédéral de capacité d'assistant, d'assistante en soins et santé communautaire ou d'un certificat équivalent et pouvant justifier d'au moins 4 ans d'expérience professionnelle (temps partiel d'au moins 40 %)
- La mention de la langue d'examen**
  - Allemand
  - Français
  - Italien
- Attestation de participation aux formations continues (si disponible)  
(Attestation des modules de la LIGUE PULMONAIRE SUISSE ou autre)**
  - Tuberculose
  - Connaissances de base sur les maladies pulmonaires et les affections respiratoires; particularités, possibilités de traitement et mesures de soutien en cas de BPCO, d'apnée du sommeil, d'allergies des voies respiratoires avec justificatif d'expérience professionnelle en orientation et suivi des personnes concernés lors d'une oxygénothérapie, d'une thérapie par aérosols et d'une thérapie CPAP ou d'autres thérapies des apnées du sommeil
  - Enseignement thérapeutique de l'asthme
  - Désaccoutumance au tabac et/ou techniques de conseils selon les destinataires et en fonction de la situation respective (Conduite d'un entretien motivationnel).
  - Thérapie à domicile (Pratique)
- La copie d'une pièce d'identité officielle (recto verso) munie d'une photo**